

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1379

Artikel: Service d'ordre : l'armée n'est pas bonne à tout faire
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'armée n'est pas bonne à tout faire

Comment assurer la sécurité des organisations internationales et des missions diplomatiques? Armée, police fédérale ou police spéciale?

LE CONSEIL FÉDÉRAL n'a pas hésité: à la demande des cantons de Berne et Genève, des troupes se voient confier la garde des missions diplomatiques et des organisations internationales dans ces deux villes. Réaction excessive ou prudence justifiée?

En droit, il n'y a rien à redire. De par la Constitution, la Confédération est en charge de la sécurité et de l'ordre à l'intérieur. Dès lors que des cantons déclarent ne pas être en mesure d'accomplir cette mission, elle ne peut se dérober. En l'espèce, il y va de ses engagements internationaux. D'ailleurs l'ONU a exprimé sa satisfaction. Aux Genevois qui réagissent à la présence de l'armée comme le taureau à la vue de la muleta, il faut rappeler qu'abriter le siège d'organisations internationales oblige.

On peut discuter de la méthode. La mise sur pied de l'armée ne confère-t-elle pas un caractère inutilement dra-

matique à une situation de tension potentielle? La question est légitime mais académique. Car si les forces de l'ordre locales ne suffisent pas à la tâche, la Confédération n'a d'autre recours que l'armée.

Échec des polices fédérales

En effet, les deux tentatives de créer un corps fédéral spécialisé ont échoué. En 1970, la *police mobile intercantonale*, un corps de 600 hommes mis à disposition du Conseil fédéral par les cantons, n'a pu voir le jour. Un référendum genevois a empêché le canton d'adhérer au concordat, alors même que Genève en était l'initiatrice. En 1978, la gauche et la droite fédéraliste mettent en échec le projet de *police fédérale de sécurité* par voie référendaire. Dans les deux cas, la mission de maintien de l'ordre impartie à ces corps de

police a fait craindre pour les libertés publiques.

Reste que l'engagement de l'armée de milice sur le terrain de la sécurité intérieure se révèle problématique. Ni la formation reçue ni les équipements ne paraissent adéquats. Pas plus que la répartition des tâches entre policiers et militaires – les premiers au front, les seconds dans un rôle de gardiens passifs –, dans un contexte de violences imprévisibles.

À tâche particulière, réponse adaptée. À la suite des actions terroristes des années 70, les aéroports se sont dotés d'une police spéciale. Pourquoi ne pas répondre de la même manière au besoin de protection des missions diplomatiques et des organisations internationales? Le problème ne concerne que Berne et Genève; il ne justifie donc pas la création d'un corps fédéral, ni une mission qui déborde le cadre strict de la protection. *jd*

NIVEAUX DE FORMATION EN SUISSE

Du Léman à la Limmat

LES DIFFÉRENCES DE niveaux de formation entre Romands et Alémaniques sont assez connues. Elles sont confirmées une fois de plus par l'étude sur le capital humain de l'Office fédéral de la statistique, datant de 1998. Tout d'abord, les Alémaniques sont plus nombreux que les Romands (82% contre 77%) à posséder une formation allant au-delà de la scolarité obligatoire. Ajoutons que 53% des Alémaniques ont suivi une formation professionnelle (apprentissage, en majorité); ce chiffre tombe à 46% en Suisse romande.

Ces résultats se comprennent très bien si l'on analyse la différence dans la structure économique des deux régions. Nos compatriotes d'Outre-Sarine ont une industrie importante, grosse consommatrice d'apprentissage traditionnel. Le monde de l'industrie permet sans doute aussi d'intégrer davantage de personnes de talent et de

qualification modeste, alors qu'en Suisse romande, le CFC d'employé de banque ou d'employé de commerce constitue la voie royale et que les métiers manuels sont moins valorisés. La différence est encore plus marquante pour ce que les statisticiens appellent les formations professionnelles non universitaires, par exemple les écoles techniques. Celles-ci sont fréquentées par 14% des Alémaniques contre 10% des Romands.

La situation s'inverse pour les diplômés universitaires: 13% des Romands de 25 à 64 ans ont un diplôme d'une grande école contre seulement 9% des Alémaniques. Une comparaison par canton permet toutefois de nuancer ce constat. On trouve le nombre moyen le plus élevé d'années de formation post-obligatoire dans les cantons de Genève, Zurich, Bâle et Vaud. Il existe un effet ville: les citadins suivent des formations plus longues. Comme toujours en Suisse, la

réalité ne se réduit pas à des oppositions entre régions linguistiques, même s'il existe une valorisation plus importante du modèle de formation universitaire dans les cantons romands. L'économie très tertiariée des bords du Léman (banque, assurances, hautes écoles, multinationales...) est évidemment une très forte dévoreuse d'universitaires. *jd*

Médias

LE NUMÉRO DE janvier de *NZZ Folio*, consacré au commerce du sexe, (DP 1376) a eu des conséquences très désagréables pour deux des entrepreneurs cités. Victimes d'une dénonciation ils ont été mis en examen. Ils supposent être victimes de jaloux, selon le *Blick*. *cfp*